

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX**

**DD090-2011**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de membres du conseil  
en exercice : 50  
Présents : 33  
Votants : 43  
Dont 10 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 20 juin 2011

**Le 27 juin 2011**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : OPERATION ECO-DEFIS : CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET  
D'ARTISANAT**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes BELOMBO, SIMEON, ROUGIER, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX,  
PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, BELLOTEAU, BOURGEOIS,  
DUPUY, GERAUD, MINGASSON, MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, COLBAC, GEORGIADIS, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, NOUGUEZ, PATRIAT.

MM. LE PAPE, ROUSSARIE, LE ROUZIC, MOYRAND, CORNET, DOSSET, LE VACON, MATHIVET, MATELAT.

POUVOIRS :

Mme DE PISCHOF	pouvoir à	M. TESTUT
Mme DOAT	pouvoir à	Mme GERAUD
Mme LABAILS	pouvoir à	M. DUPUY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme BOURGEOIS
Mme MOULENES	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme PATRIAT	pouvoir à	M. RIGAUD
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. MOYRAND	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CORNET	pouvoir à	M. MINGASSON
M. MATHIVET	pouvoir à	M. GEORGIADIS

**OBJET : OPERATION ECO-DEFIS : CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET D'ARTISANAT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** la Chambre de métiers et de l'Artisanat souhaite lancer une opération nommée les éco-défis. Cette opération a pour objectif de mobiliser autour de la question environnementale les artisans de la CAP. Le choix a été fait de cibler les 700 artisans ayant également le statut de commerçants.

**Qu'** il serait proposé à ces artisans - commerçants de la CAP de relever 3 défis environnementaux parmi 16 proposés (dans le domaine de l'énergie, du transport, des déchets, des emballages, des éco-produits et de l'eau) sur une durée de 5 mois.

**Qu'** à l'issue de cette période il leur sera délivré le label « éco défi », prouvant la bonne réalisation de leurs défis.

**Considérant que** l'objectif est de valoriser par un label les artisans-commerçants qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement.

Les avantages pour les artisans- commerçants sont les suivants :

- Améliorer leur image auprès des consommateurs,
- Bénéficier d'une communication gratuite,
- Tirer profit d'une opération gratuite en faveur du commerce et de l'artisanat.

**Considérant que** pour la CAP la participation à ce projet signifierait :

- une journée par semaine pendant 5 mois pour aller rencontrer les artisans-commerçants concernés,
- la prise en charge financière des prix remis et de la cérémonie de remise des prix d'un montant estimé de 2 000 € ; la Chambre de métiers et de l'Artisanat se chargeant de la communication autour de cette opération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- participer en collaboration avec la Chambre de Métiers à l'organisation des éco-défis,
- autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération votée à l'unanimité**

**Délibération publiée le  
Délibération certifiée exécutoire  
à compter du**

**Pour extrait conforme,  
Périgueux, le**

**Le Président  
Claude BERIT-DEBAT**